

# LA CRAU

*une ville à la campagne*

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

**JUILLET - AOÛT 2018**



**ICI  
L'ÉTÉ  
SOURIT**

**GUIDE DE L'ÉTÉ**  
en pages intérieures  
...

# SOMMAIRE



## INFOS LOCALES

Pages 4-5



## TRANSPORTS

Pages 6-7



## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pages 8-10



## SOCIAL

Page 11



## GUIDE DE L'ÉTÉ

Pages 12-13



## INFOS DU JIS

Page 14



## TRAVAUX

Page 15



## URBANISME

Pages 16-17



## TPM VOUS INFORME

Page 19



## RETOUR EN IMAGES

Pages 20-21



## LA CRAU AUTREFOIS

Page 23



## INFOS LEGALES

### La Crau, une ville à la campagne

Juillet-Août 2018

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Imprimerie Marim - 04 98 00 13 00

Distributeur : ADREXO - 04 94 30 22 10

Imprimé à 9000 exemplaires



Vous le savez, durant les travaux de l'avenue Jean Toucas et de la Place Victor Hugo, les marchés hebdomadaires du mercredi et du dimanche ont été déplacés sur le boulevard de la République.

Une majorité de Crauroises et Craurois ont semblé apparemment conquis par leur tenue sur cette artère, en raison de son aspect visuel et de son côté pratique. De la même manière, les exposants l'ont plébiscitée du fait d'une manutention grandement facilitée.

Cette configuration n'est toutefois pas sans contrainte, puisqu'elle occasionne des perturbations supplémentaires en matière de circulation, notamment les mercredis.

Néanmoins, outre l'animation et les services proposés à la population, la vocation première de ces marchés, je le rappelle, coïncide avec la priorité de l'équipe municipale, consistant à générer de la fréquentation en centre-ville, pour permettre le maintien de nos commerces de proximité, si précieux sur le plan de l'équilibre socio-économique d'une commune. Sans eux, une ville se meurt.

Nous avons donc choisi de consulter les premiers concernés, à savoir les commerçants eux-mêmes, et de suivre leur avis, avant de décider d'un éventuel retour de ces marchés au cœur de ville.

L'association de commerçants « les Vitrites de La Crau » a ainsi réalisé un sondage parmi ces derniers, qui a abouti à un résultat sans appel pour le retour des marchés avenue Jean Toucas, qui sera effectif à compter du mercredi 4 juillet.

Les aménagements réalisés au cours des travaux du centre-ville permettront de proposer une nouvelle disposition de marché, structuré en longueur sur l'ensemble de la rue, plus agréable, dans un environnement embelli.

Le début de l'été sera également marqué par notre traditionnelle fête votive. Elle lancera notre programme événementiel estival qui se clôturera par le toujours très attendu Festival des Arts de la rue, en septembre. Vous pourrez ainsi profiter de manifestations régulières et variées, organisées par la Commune ou les bénévoles des différentes associations comme le Comité des Fêtes, le Comité d'Animation Moutonnais, ou le Cercle Culturel Social Craurois.

Ici, l'été sourit. Excellentes vacances à tous.

**Christian SIMON**

Maire de La Crau

Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée

Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

## LITTERATURE

### UN CRAUROIS PRIMÉ AU CONCOURS LITTÉRAIRE DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

Jean-Charles ALLEONARD est Lieutenant-colonel honoraire de l'aviation légère de l'Armée de Terre. Il a été également Secrétaire de l'Amicale des Anciens du 54<sup>ème</sup> et du 405<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de la Caserne Vassoigne à Hyères, pendant de nombreuses années. Ce Craurois, installé à La Moutonne depuis 1982, est passionné de littérature et d'écriture. A ce titre, il a participé à plusieurs reprises au Concours Littéraire organisé par la Fédération des Clubs de la Défense. Ce concours national est organisé tous les ans au sein d'une large communauté défense, regroupant toutes les armées ainsi que la gendarmerie. Son objectif est d'encourager l'écriture et la création d'œuvres littéraires, et d'en faire connaître les auteurs.

Après avoir obtenu un 2<sup>ème</sup> Prix en 2015, puis en 2017, Jean-Charles ALLEONARD a de nouveau décroché le 2<sup>ème</sup> Prix du Concours 2018, dans la catégorie « Nouvelles et récits », pour son ouvrage « Linh l'asiatique ». Basé sur une histoire vécue, le récit évoque la vie d'un engagé de la Marine, dans les années 1950, qui a servi en Indochine, et de son épouse vietnamienne qui a tout abandonné pour le suivre en France...

Comme l'ensemble des œuvres primées de cette édition 2018, le récit de Jean-Charles aura le privilège d'être publié dans le « Florilège » du concours qui est téléchargeable sur le site internet : [www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr).



## DON DU SANG



### PROCHAINE COLLECTE

Une collecte de sang aura lieu au mois de juillet, à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric. Notez bien la date : **Mardi 24 juillet 2018 de 15h à 19h30**  
Il est important de rester mobilisé, même en été !

Renseignements auprès de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles  
**Tel :** 06.21.89.80.91 (M. VAINGUER)  
**Email :** [adsblacrau83@gmail.com](mailto:adsblacrau83@gmail.com)  
**Site :** <http://sites.google.com/site/adsblacrau>

## VIE ASSOCIATIVE

### ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS : MISE À JOUR AVANT RÉÉDITION

Une actualisation de l'annuaire des associations est en cours. Les responsables d'associations doivent se manifester au plus tôt auprès du Service Vie Associative, pour communiquer toutes les informations éventuelles de mise à jour : demande d'insertion pour les nouvelles associations ou de suppression, modification des coordonnées ou des personnes «contact», etc.  
Nous vous rappelons que l'annuaire des associations n'est édité qu'une seule fois par an, à l'occasion du Forum des Associations. Il est donc important de signaler tout changement dès à présent. Aucune modification ne pourra ensuite être effectuée avant l'édition de l'année prochaine...

**Infos :** Service Vie Associative - 04.94.01.56.86

## SANTÉ

# COMMENT SE PROTÉGER DES MALADIES TRANSMISES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE ?

*Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de « moustique tige », est un moustique tropical qui peut transmettre des maladies infectieuses telles que le chikungunya, la dengue et le zika. A l'exception des Hautes-Alpes où son implantation reste limitée, il est présent et actif sur l'ensemble de notre région. Par des gestes simples, nous pouvons tous agir au quotidien pour limiter sa prolifération.

### Un moustique urbain qui vit près de l'homme

Reconnaissable à sa silhouette noire et à ses rayures blanches sur l'abdomen et sur les pattes, le moustique tigre est généralement en activité de mai à novembre, en fonction de la température et de la luminosité. Durant cette période, il naît et vit près de nos habitats, en zone urbaine principalement. Il se déplace peu et reste la plupart du temps dans un rayon de 150 mètres. Il peut piquer toute la journée, avec un pic à la levée du jour et au crépuscule.

### Des moyens de prévention collectifs et individuels

La lutte contre les moustiques et leurs larves constitue l'un des principaux moyens d'éviter la transmission des virus. Il faut savoir en effet que les femelles pondent leurs œufs (jusqu'à 250) dans de petits volumes d'eaux stagnantes, même propres que l'on trouve sur nos balcons et dans nos jardins : vases soucoupes, gouttières mal vidées, creux d'arbres, etc. Les larves peuvent même se développer dans un bouchon de bouteille rempli d'eau !

En matière de prévention collective, le moyen le plus efficace pour diminuer la densité des moustiques est de supprimer ces gîtes larvaires à l'intérieur et autour de son habitat et donc d'éliminer tous les endroits où l'eau peut stagner. Il convient également d'éliminer les lieux de repos des moustiques notamment en débroussaillant et en taillant les herbes hautes et les haies, en élaguant les arbres, en ramassant les fruits tombés et les débris végétaux, et en réduisant les sources d'humidité.

Afin d'éviter les piqûres, il existe également des moyens de protection individuels, comme porter des vêtements longs et amples, utiliser des répulsifs, installer des moustiquaires de berceau,...

C'est la somme de mesures individuelles et collectives qui permettra de diminuer les possibilités de transmissions de maladies à l'homme.

### Une surveillance organisée

Le ministère chargé de la santé a mis en place un dispositif de surveillance qui s'oriente autour de trois grands axes :

- ✓ la détection précoce de la présence des moustiques tigres,
- ✓ une surveillance des cas humains de maladies qu'ils véhiculent (dengue, chikungunya...),
- ✓ une sensibilisation des personnes résidant dans les zones où ces moustiques sont présents et actifs.

Ainsi, si vous résidez en métropole et si vous pensez avoir observé un moustique tigre dans votre commune, vous pouvez le signaler et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation :

- ✓ sur le portail dédié « [www.signalement-moustique](http://www.signalement-moustique) »
- ✓ ou en utilisant l'application mobile IMoustique, développée par l'EID Atlantique (disponible sur l'AppStore et sur Google play)

Il est enfin à noter que les seules cartes officielles de diffusion du moustique tigre en France métropolitaine sont disponibles sur le site du ministère : [www.solidarite-sante.gouv.fr](http://www.solidarite-sante.gouv.fr) (rubrique « Santé et environnement / Risques microbiologiques, physiques et chimiques, espèces nuisibles et parasites »).



## NOUVELLES

## TECHNOLOGIES

# DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : une convention obligatoire pour intervenir sur les voies et propriétés privées

La commune constitue une base de données des présidents d'ASL, syndics, représentants divers, afin de faciliter le déploiement de la fibre optique par l'opérateur d'infrastructure (SFR dans le cas de La Crau) sur le territoire communal.

En effet, SFR ne peut pas intervenir directement sur des voies privées, même si elles sont ouvertes à la circulation publique, sans l'autorisation des propriétaires. L'entreprise ne peut également pas effectuer de travaux à l'intérieur des propriétés privées, notamment dans les immeubles collectifs. Une convention d'intervention doit obligatoirement être signée au préalable avec les propriétaires ou leur représentant.

Si vous êtes président d'ASL, syndic bénévole ou tout simplement l'un des propriétaires dans le cas d'une indivision, merci de transmettre par mail vos coordonnées (numéro de portable - adresse mail) ainsi que le nom du programme concerné (lotissement, immeuble, voie) à l'adresse suivante : [mairie@villedelacrau](mailto:mairie@villedelacrau)

Ces données seront communiquées aux équipes de déploiement de l'opérateur d'infrastructure.

**A noter :** si votre quartier ou lotissement est desservi par une voie publique, il n'est pas nécessaire de vous manifester.

**Marie-Claude GARCIA**

Adjointe au Maire déléguée  
aux Affaires Scolaires



## AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS SCOLAIRES ET DE LIGNES RÉGULIÈRES SUR LA CRAU DÈS LA RENTRÉE

Afin d'adapter au mieux le service de transport scolaire aux besoins de mobilité des élèves, collégiens et lycéens craurois, et suite aux analyses de fréquentation, plusieurs services sont réajustés dès la prochaine rentrée de septembre.

### Pour les collégiens du Fenouillet

#### ✓ Circuit CR0609 : la Moutonne, Campagne Bonifay, Terrimas

Le succès du service et sa forte fréquentation permettent la pérennisation des renforts horaires mis en place en septembre dernier.

Les départs de l'arrêt « Campagne Bonifay » sont maintenus à 7h05 et 7h10

Les départs du Collège du Fenouillet restent fixés à 12h10 le mercredi et à 16h10 et 17h10 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

#### ✓ Circuit CR07 : la Ruytèle et le Chemin Long

Attention ! Le départ du Collège du mercredi à 13h est supprimé, car n'est plus utilisé par les élèves du secteur.

#### ✓ Circuit CR01 : Maraval, les Martins

Le départ supplémentaire à 16h10 du Collège Fenouillet est maintenu. Il permet aux collégiens d'emprunter la ligne desservant les écoles Marie Mauron et Jean Giono pour rejoindre Maraval.

### Pour les primaires et maternelles

#### ✓ Circuit CR05 : Petit Nice, Mas de Jolibert

De par sa faible fréquentation due à la modification de la carte scolaire, le service assurant la liaison entre les Mas de Jolibert et les écoles Jules Audibert et Jean Aicard ne sera plus assuré.

### Pour les lycéens de Costebelle

(voir horaires et plan de la desserte ci-après)

✓ **La ligne régulière 29**, assurant la liaison entre le **centre-ville et le lycée Costebelle**, permet aux lycéens d'emprunter le bus entre les arrêts « Cougourdons » et « Maurric ». Avec un bus toutes les demi-heures tout au long de la journée, elle offre une plus grande liberté de mobilité selon les horaires de rentrée et de sortie du Lycée.

### Afin de garantir la prise en charge de tous les élèves, les horaires de la ligne 29 sont renforcés :

- **A l'aller**, avec **1 départ supplémentaire** depuis le Campus La Garde/La Valette à **6h55**, ce sont donc **3 bus** qui assureront la rentrée de **8h**. Il y aura toujours 2 bus pour la rentrée de 9h.

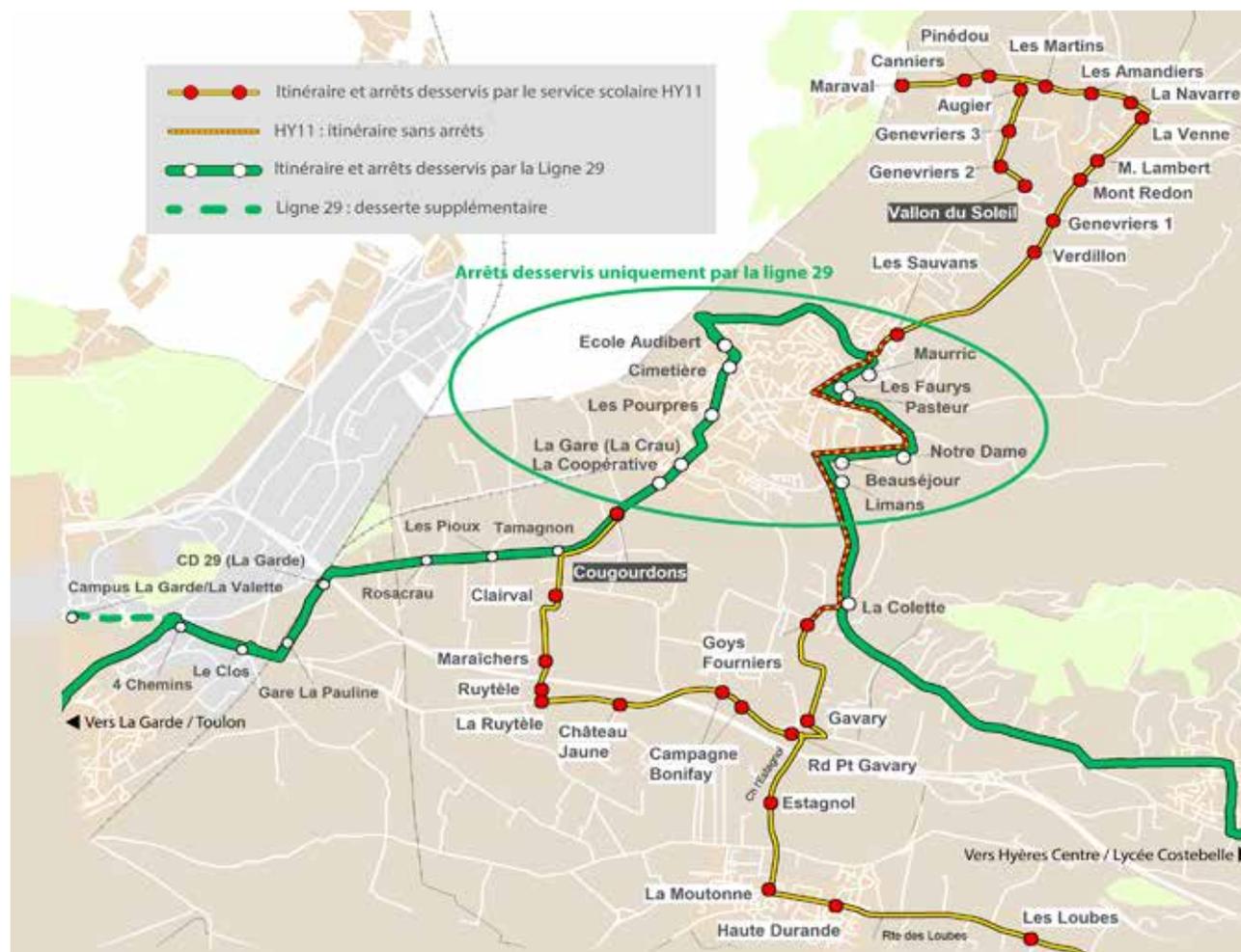
- **Pour les retours**, **1 bus supplémentaire** est prévu à **12h10** le mercredi, à **16h20** et à **17h10** les lundi, mardi, jeudi et vendredi, afin de rallier le centre de La Crau.

Tous les autres horaires de retour sont reconduits.

### ✓ Le service scolaire HY11

Pour les **lycéens de Maraval et de La Moutonne**, le départ à 7h05 est maintenu.

**Attention !** Le bus desservira les arrêts compris entre « Maraval » et « Les Sauvans », puis les portes resteront



fermées jusqu'à l'arrêt « Goys Fourniers », à partir duquel le service sera de nouveau assuré pour la prise en charge des lycéens habitant les secteurs de la Route des Avocats et de La Moutonne. De plus, un départ supplémentaire sera assuré à 7h15 depuis l'arrêt « Cougourdons » via « La Ruytèle » et la Moutonne vers le Lycée de Costebelle. Le service HY11 n'assurera plus donc la desserte des arrêts du centre-ville de La Crau, la ligne 29 prenant le relai, avec un renfort de bus.

### La ligne Appel Bus 49

✓ Le départ de 16h10 du collège vers La Moutonne ne sera plus effectué. Ce départ sera en effet assuré par le service scolaire CR0609.

✓ De nouvelles dessertes sont mises en place avec une extension de la ligne vers les arrêts « Camping Beau Vezé » et « Diligence ».

✓ Afin d'optimiser les déplacements et d'assurer la correspondance avec la ligne 29 au centre-ville, un départ à heure fixe sera assuré le matin à **6h55 de Maraval**, un départ à **17h55** et un à **18h20** de l'arrêt « Maurric » vers Maraval.

Pour rappel, seule la tarification en vigueur sur le Réseau Mistral est utilisable sur l'Appel Bus 49 (hors abonnement spécifique Collège du Fenouillet)

### Pour plus d'infos :

Les horaires et documents d'information seront disponibles dès mi-août sur le site internet [reseau-mistral.com](http://reseau-mistral.com), en mairie et dans les agences commerciales du Réseau Mistral.

Vous pouvez également contacter :

✓ le Réseau Mistral au 04.94.03.87.03

✓ le Service Transports Scolaires de la Ville (Mairie Annexe - 15, Boulevard de la République) au 04.94.01.56.86.



## HORAIRES

### HY11 La Crau > Costebelle

Arrêts	LMmJV		
Vallon du Soleil	07h05	-----	-----
Genévriers 2	07h06	-----	-----
Genévriers 3	07h07	-----	-----
Pinédou	07h07	-----	-----
Augier	07h08	-----	-----
Maraval	07h09	-----	-----
Canniers	07h10	-----	-----
Pinédou	07h11	-----	-----
Les Martins	07h12	-----	-----
Les Amandiers	07h13	-----	-----
La Navarre	07h14	-----	-----
La Venne	07h15	-----	-----
M. Lambert	07h16	-----	-----
Mont Redon	07h17	-----	-----
Genévriers 1	07h18	-----	-----
Verdillon	07h19	-----	-----
Les Sauvans	07h20	-----	-----
<b>Cougourdons</b>	<b>07h15</b>	<b>08h15</b>	
Clairval	07h17	08h17	
Maraîchers	07h19	08h19	
Ruytèle	07h20	08h20	
La Ruytèle	07h20	08h20	
Château Jaune	07h21	08h21	
Campagne Bonifay	07h22	08h22	
Rd Pt Gavarry	07h23	08h23	
Goys Fourniers	07h26	-----	-----
Gavarry	07h28	-----	-----
Estagnol	07h29	07h24	08h24
La Moutonne	07h31	07h25	08h25
Haute Durande	07h31	07h27	08h27
Les Loubes	07h31	07h28	08h28
Col du Serre	07h31	07h29	08h29
Capucines	07h31	07h30	08h30
Etendard	07h31	07h31	08h31
Grotte des Fées	07h31	07h32	08h32
Panhard	07h31	07h33	08h33
Costebelle	07h40	07h34	08h34
Koenig	07h41	07h36	08h36
Vélodrome	07h42	07h37	08h37
<b>Lycée Costebelle</b>	<b>07h43</b>	<b>07h38</b>	<b>08h38</b>

### Ligne 29 pour les rentrées de 8h à 9h au Lycée Costebelle

Départ Gare Routière	6h20		6h25	7h10	7h20
Départ Campus La Garde / La Valette		6h55			
Cougourdons	7h00	7h02	7h06	7h56	8h06
La Coopérative	7h01	7h03	7h07	7h57	8h07
La Gare	7h01	7h03	7h07	7h57	8h07
Les Pourpres	7h02	7h04	7h08	7h58	8h08
Cimetière	7h03	7h05	7h09	7h59	8h09
Ecole Audibert	7h03	7h05	7h09	7h59	8h09
<b>Maurric</b>	<b>7h07</b>	<b>7h09</b>	<b>7h13</b>	<b>8h03</b>	<b>8h13</b>
Les Faurys	7h07	7h09	7h13	8h03	8h13
Pasteur	7h08	7h10	7h14	8h04	8h14
Notre Dame	7h09	7h11	7h15	8h05	8h15
Beauséjour	7h10	7h12	7h16	8h06	8h16
Limans	7h10	7h12	7h16	8h06	8h16
La Colette	7h12	7h14		8h08	8h18
<b>Arrivée Lycée Costebelle</b>	<b>7h44</b>	<b>7h46</b>	<b>7h50</b>	<b>8h40</b>	<b>8h50</b>

### HY11 Costebelle > La Crau

Arrêts	mV	m	LMJV	LMJV	LMJV
<b>Lycée de Costebelle</b>	<b>12h20</b>	<b>13h20</b>	<b>16h20</b>	<b>17h20</b>	<b>18h20</b>
Vélodrome	12h21	13h21	16h21	17h21	18h21
Koenig	12h22	13h22	16h22	17h22	18h22
Costebelle	12h23	13h23	16h23	17h23	18h23
Panhard	12h24	13h24	16h24	17h24	18h24
Grotte des Fées	12h25	13h25	16h25	17h25	18h25
Etendard	12h26	13h26	16h26	17h26	18h26
Capucines	12h27	13h27	16h27	17h27	18h27
Col du Serre	12h28	13h28	16h28	17h28	18h28
Les Loubes	12h29	13h29	16h29	17h29	18h29
Haute Durande	12h30	13h30	16h30	17h30	18h30
La Moutonne	12h31	13h31	16h31	17h31	18h31
Estagnol	12h32	13h32	16h32	17h32	18h32
Rd Pt Gavarry	12h33	13h33	16h33	17h33	18h33
Campagne Bonifay	12h34	13h34	16h34	17h34	18h34
Château Jaune	12h36	13h36	16h36	17h36	18h36
La Ruytèle	12h37	13h37	16h37	17h37	18h37
Ruytèle	12h38	13h38	16h38	17h38	18h38
Maraîchers	12h39	13h39	16h39	17h39	18h39
Clairval	12h40	13h40	16h40	17h40	18h40
<b>Cougourdons</b>	<b>12h42</b>	<b>13h42</b>	<b>16h42</b>	<b>17h42</b>	<b>18h42</b>

### Ligne 29 pour les sorties de 12h - 16h - 17h et 18h

	2 bus	2 bus	2 bus	1 bus
Départ Lycée Costebelle	12h10	16h20	17h10	18h10
Cougourdons	12h41	16h55	17h45	18h43
La Coopérative	12h42	16h57	17h47	18h45
La Gare	12h42	16h57	17h47	18h45
Les Pourpres	12h43	16h58	17h48	18h46
Cimetière	12h44	16h59	17h49	18h47
Ecole Audibert	12h44	16h59	17h49	18h47
<b>Maurric</b>	<b>12h45</b>	<b>17h00</b>	<b>17h50</b>	<b>18h48</b>
Les Faurys	12h48	17h03	17h53	18h51
Pasteur	12h48	17h04	17h54	18h51
Notre Dame	12h49	17h04	17h54	18h52
Beauséjour	12h50	17h05	17h55	18h53
Limans	12h50	17h06	17h56	18h53
La Colette	12h51	17h06	17h56	18h54





**Christian LESCURE**  
Conseiller Municipal délégué  
au Développement Economique,  
Commerce, Artisanat, Foires  
et Marchés

## STATIONNEMENT À LA CRAU : le point sur les dernières évolutions



Le stationnement constitue un levier d'action prioritaire pour favoriser l'attractivité du centre-ville. Garantir au plus grand nombre d'usagers une offre satisfaisante de stationnement et donc faciliter l'accès aux commerces et services situés en centre-ville sont des axes essentiels permettant en effet de renforcer cette attractivité. Néanmoins, pour être efficace et cohérente, la politique mise en œuvre en matière de stationnement doit nécessairement s'accompagner d'un volet réglementaire, afin que l'espace public soit partagé harmonieusement et soit respecté par tous ses utilisateurs.

### 1100 places de stationnement gratuit à La Crau et à La Moutonne

L'offre de stationnement à proximité du centre-ville de La Crau est toujours plus importante. Pour l'année 2018, le nombre d'emplacements augmente encore significativement avec :

- ✓ la création et la mise en service d'un nouveau parking de 26 places au niveau du n°76 de l'Avenue Lieutenant Jean Toucas,
- ✓ l'extension du Parking Jean Moulin, au sud de la Bibliothèque, permettant la création de 50 places de stationnement supplémentaires (voir encadré ci-après),
- ✓ le projet de création d'un nouveau parking de 15 places environ, également sur l'Avenue Jean Toucas (travaux prévus pour fin 2018 ou début 2019).

Rappelons que le stationnement est entièrement gratuit à La Crau et à La Moutonne. Il existe toutefois deux types de zones de stationnement :

#### ✓ Des zones de stationnement gratuit non réglementé

Il s'agit principalement des parkings suivants :

- Parking du Collège
- Parkings Jean Natte et Jean Moulin
- Parking de l'Hôtel de Ville
- Parking de la Rue de la Liberté
- Parking Maréchal de Lattre de Tassigny

- Parking du Cimetière Central
- Parking du Maréchal Leclerc à La Moutonne

#### ✓ Des zones de stationnement gratuit réglementé

Il s'agit d'emplacements de stationnement à durée limitée situés en zone bleue. L'utilisation d'un disque de stationnement y est obligatoire. Par souci de simplification et d'harmonisation, les durées de stationnement actuellement mises en place vont évoluer...

### Attention ! Modification des durées de stationnement en centre-ville de La Crau

En concertation avec les commerçants, il a été décidé de modifier les durées affectées à certaines zones de stationnement réglementé. Dans ce cadre, les zones de stationnement précédemment limitées à 20 minutes sont supprimées. **A compter du courant du mois de juillet, seules deux durées restent en vigueur en centre-ville de La Crau : 30 minutes et 1h30.**

✓ La zone de stationnement limitée à 30 minutes concerne la portion de l'Avenue Lieutenant Jean Toucas située entre le carrefour de l'ancienne Mairie et la Rue Renaude, ainsi que les emplacements situés devant le laboratoire de l'Avenue Général de Gaulle. Cette mesure a principalement pour objectif de favoriser la rotation des véhicules au plus proche des commerces.

✓ Tous les autres espaces de stationnement réglementé du centre-ville seront limités à une durée d'1h30 : Place Victor Hugo, 2<sup>ème</sup> partie de l'Avenue Lieutenant Jean Toucas, Rue Renaude et Avenue Général de Gaulle.

**Attention !** Il est à noter que la zone bleue sera étendue à l'intégralité du **Boulevard de la République**, avec une durée de stationnement limitée à **1h30**. Ce basculement sera en fait compensé par la création de nouveaux emplacements de stationnement non réglementé, avec l'extension du Parking Jean Moulin.

Enfin, ne sont pas modifiées :

- la durée de la zone bleue située Chemin du Moulin 1<sup>er</sup> (à proximité de l'Espace Culturel et de la boulangerie) qui est de 30 minutes,
- la durée de la zone bleue du parking de La Moutonne qui reste fixée à 45 minutes.

**A noter :** une signalisation verticale comportant un code couleur différencié (**couleur rouge** pour les zones de stationnement à **30 minutes** et **couleur verte** pour les zones à **1h30**) sera installée au niveau de chaque zone.

### ZONE BLEUE : Augmentation du tarif des amendes

Conformément aux nouvelles dispositions du Code de la Route, le tarif des amendes pour infraction en zone bleue est passé de 17 à 35 €, au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet, toutes les infractions à la réglementation concernant « le stationnement gratuit à durée limitée contrôlé par disque » ne sont plus punies par l'amende prévue pour les contraventions de la première classe, mais par celle de la deuxième classe.

Tous les cas de stationnement irrégulier en zone bleue listés ci-dessous, sont désormais passibles d'une amende de 35 euros :

- ✓ Absence de dispositif de contrôle de la durée de stationnement (article R.417-3 du Code de la Route),
- ✓ Dépassement de la durée maximale de stationnement (article R.417-3 du Code de la Route),
- ✓ Dispositif de contrôle mal placé (article R.417-3 du Code de la Route),
- ✓ Apposition d'un dispositif de contrôle non conforme (article R.417-3 du Code de la Route).

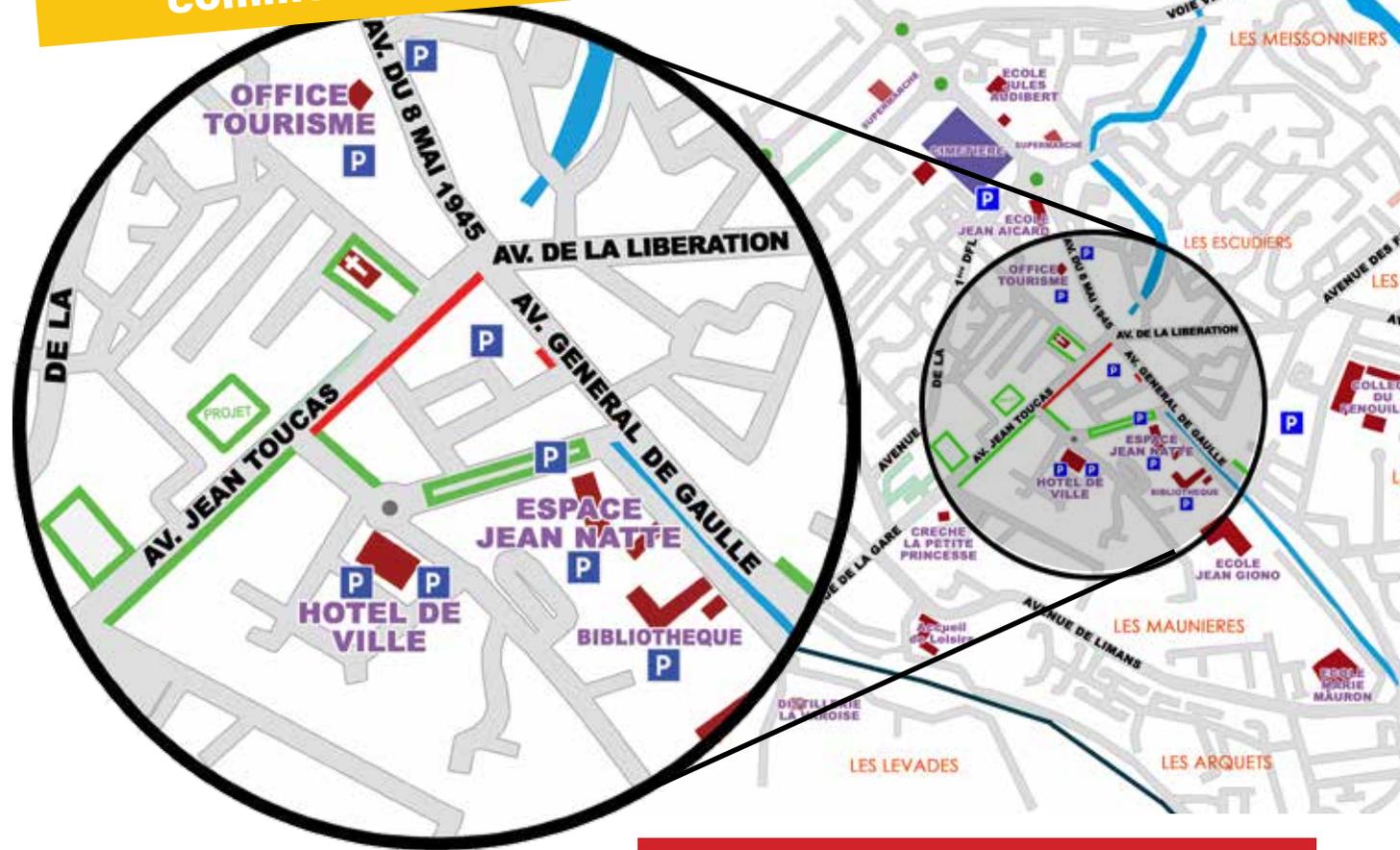
**1100 places gratuites à proximité des commerces**

# A LA CRAU

## EXTENSION DU PARKING JEAN MOULIN

Cesont donc 50 emplacements supplémentaires de stationnement qui vont être créés dans le prolongement du Parking Jean Moulin, au sud de la Bibliothèque et à proximité du Mémorial, sur une parcelle acquise par la Commune et en lieu et place d'une bâtisse en état d'abandon. Il a été procédé à la destruction de ladite bâtisse et aux travaux d'aménagement des nouvelles aires de stationnement.

Pendant les travaux...



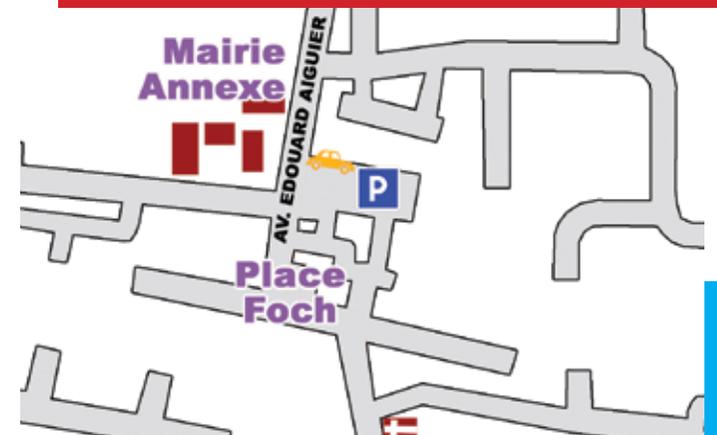
## LÉGENDE

**P** Zones de stationnement gratuit non réglementé

Zones de stationnement gratuit réglementé  
(Disque de stationnement obligatoire) :

- Zone de stationnement limitée à 1h30**  
(tous les jours 9h-12h / 14h-19h sauf dimanche après-midi)
- Zone de stationnement limitée à 30 minutes**  
(tous les jours 9h-12h / 14h-19h sauf dimanche après-midi)
- Zone de stationnement limitée à 45 minutes**  
(tous les jours 9h-12h / 14h-19h sauf dimanche après-midi)

# A LA MOUTONNE



## PROFESSIONS MÉDICALES



### INFIRMIERE

Suite à la cessation d'activité de Marguerite AZAÏ au 1<sup>er</sup> juin 2018, Audrey ANGENEAU-FRANCHIN assure désormais la continuité des soins au domicile des patients ou directement au cabinet, sur rendez-vous. Elle est joignable 24h sur 24 sur la ligne habituelle de permanence indiquée ci-dessous.

Espace Charlotte  
Tel : 06.83.92.64.63

### VÉTÉRINAIRE



La Clinique Vétérinaire de l'Albatros des Docteurs Philippe DAVID, Véronique MATHIEU et Véronique LASTES, qui a emménagé dans de nouveaux locaux, et celle du Petit Tamagnon des Docteurs Claire MARCELLIN et Laura TESSIER, ont récemment fusionné au sein du groupe UNIVET. Cela leur permettra d'assurer, outre les services médicaux et chirurgicaux habituels, des prestations supplémentaires telles que imagerie (Scanner par exemple), service de garde centralisé avec retour du dossier au vétérinaire traitant et visites à domicile avec possibilité de transfert et hospitalisation, si nécessaire, dans un des établissements du groupe.

Par ailleurs, il sera possible d'accéder à des consultations et traitements spécialisés sur place ou en référé en phytothérapie, ophtalmologie, ostéopathie, orthopédie (liste non exhaustive). Il sera également proposé des plans de prévention permettant d'étaler les frais sur l'année en bénéficiant de tarifs plus intéressants avec des prestations de qualité.

Enfin, il est prévu l'ouverture prochaine d'un site de vente en ligne, dont une partie des bénéfices sera reversée au fond de dotation UNIVET qui finance des actions de protection d'espèces menacées de la faune sauvage dans le monde entier.

Clinique Vétérinaire de l'Albatros  
60, Impasse de l'Albatros  
Tel : 04.94.66.05.63

Clinique Vétérinaire du Petit Tamagnon  
156, Avenue de Toulon  
Tel : 04.94.57.80.30



### CONSEILLER EN GESTION INDÉPENDANT

Après 30 ans d'expérience au sein de La Poste, Claudine PELLEGRINO a décidé de créer sa propre activité de conseil en gestion. Déjà titulaire d'un diplôme de Conseiller Financier, elle a pu enrichir son champ de compétences par une formation en gestion privée et une autre de créateur de patrimoine. Elle intervient auprès des particuliers pour leur apporter conseil et accompagnement autour de cinq axes principaux : préparation de la retraite, création de revenus, protection de la famille, optimisation fiscale et préparation de la succession. Dans ce cadre, et après un audit précis et complet de leur situation, elle peut les orienter vers un réseau de partenaires

tels que banques, assurances ou autres professionnels tout en leur proposant des solutions et/ou types de contrats adaptés. Elle propose également ses services aux professionnels et aux entreprises notamment en matière de conseil (notamment sur la forme juridique) et d'optimisation fiscale.

Soulignons enfin que Claudine PELLEGRINO se déplace directement auprès de ses clients et qu'elle fait partie du réseau régional Alliance Majeure qui regroupe plus de 1 000 chefs d'entreprise autour des valeurs d'entraide, de bienveillance et de partage.

7, Rue Baudelaire  
Tel : 06.37.47.36.54  
Mail : [pellegrinoclaudine@gmail.com](mailto:pellegrinoclaudine@gmail.com)

### A NOTER

Pour toute demande de parution dans la rubrique « Développement économique » du mensuel municipal, il convient de prendre contact directement avec le Service Communication de la Ville de La Crau (tel : 04.94.01.56.88). Il est précisé qu'aucun démarchage ne sera réalisé auprès des artisans et commerçants.

Par ailleurs, aucune annonce ne pourra être diffusée si le local d'activité n'a pas été dûment déclaré auprès du Service de l'Urbanisme et s'il n'est pas conforme à la réglementation en termes de sécurité et d'accessibilité.



## RETROUVEZ TOUT L'ÉTÉ LES MARCHÉS DES TALENTS VAROIS EN CENTRE-VILLE

Cet été, l'association de commerçants « Les Vitrines de La Crau » vous propose cinq marchés nocturnes dédiés aux talents varois. Artisans, entreprises locales, mais aussi artistes et créateurs du Var exposeront sur l'Avenue Lieutenant Jean Toucas. Vous retrouverez également, lors de chaque soirée, de nombreuses animations sur la Place Victor Hugo : concerts de musique, activités pour petits et grands, démonstrations et initiations de danse, etc. Lors de ces rendez-vous, les commerçants participants resteront ouverts pour vous accueillir. Retenez bien les dates des Marchés des Talents Varois :

**Mardi 17 juillet** avec le groupe Soul Connection de Hyères (Covers Soul / Funk / Pop)

**Mardi 24 juillet** avec le groupe Slime de La Crau (Pop, rock, compositions...)

**Mercredi 1<sup>er</sup> août** avec le groupe Slime de La Crau (Pop, rock, compositions...)

**Mercredi 8 août** avec le groupe Quintessence 83 de Solliès-Toucas (Concert musical dansant)

**Mercredi 15 août** avec le groupe New Day de La Crau (Duo acoustique guitare & voix)

**Infos :** [www.vitrinesdelacrau.fr](http://www.vitrinesdelacrau.fr)  
et sur Facebook : Les Vitrines de La Crau

## SOCIAL

### UN DON EN FAVEUR DU CCAS

C'est à l'occasion du repas organisé pour la Fête des Mères à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric, le 22 mai dernier, qu'un chèque d'une valeur de 1 200 euros a été remis au Centre Communal d'Action Sociale de La Crau par Mathieu CHOUTEAU, entrepreneur local, au nom de l'association « Une Façade sur la Vie ».

Cette association nationale à but non lucratif regroupe des entreprises spécialisées dans la rénovation de façades. S'appuyant sur l'esprit de solidarité de ses membres, elle a pour but d'aider et d'améliorer le cadre de vie des personnes âgées. Soulignons également que l'association a une marraine prestigieuse en la personne de la chanteuse Jeane MANSON, qui soutient largement son action en faveur des Séniors.

Christian SIMON, Maire de La Crau, Patricia ARNOULD et Paule MISTRE, Maire-Adjointes déléguées ont remercié vivement Mathieu CHOUTEAU pour ce geste généreux qui a permis d'offrir un très beau spectacle aux Séniors craurois, lors de ce déjeuner de la Fête des Mères.



**Patricia ARNOULD**  
Adjointe au Maire déléguée à l'emploi, à l'action sociale et aux logements sociaux



**Paule MISTRE**  
Adjointe au Maire déléguée aux séniors (sorties, séjours, animations, services, CLAS, et maisons de retraites) et au handicap

### LES PROCHAINES ANIMATIONS DU CCAS

Après une pause estivale, les animations du Centre Communal d'Action Sociale reprendront dès le mois de septembre. Vous en retrouverez le détail dans la brochure « Séniors » du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 qui sera disponible dès la fin du mois d'août en plusieurs points : à l'Accueil de la Mairie, au Bureau du CCAS (Mairie Annexe - Boulevard de la République), à la Mairie Annexe de La Moutonne, au Foyer des Anciens, à l'Office de Tourisme.

**Attention !** Toute participation à ces animations est soumise à une inscription préalable auprès de l'Office de Tourisme (inscriptions reçues du lundi au jeudi, le matin uniquement). Ainsi, pour les animations prévues en septembre et en octobre, les inscriptions seront prises **à compter du lundi 3 septembre 2018**. Voici la liste des animations concernées :

**Vendredi 28 septembre**  
Sortie journée à la Foire de Marseille (20 €)

**Du 8 au 12 octobre**  
Semaine de l'Age d'Or avec au programme :  
Sortie ½ journée sur le site d'Olbia (5 €),  
Repas dansant (15 €)  
Sortie ½ journée « A la découverte de l'orchidée » (5 €)  
Film documentaire sur l'empire mythique d'Abyssinie  
Conférences et échanges sur le Code de la Route

**Mercredi 17 octobre**  
Sortie journée à Sanary et au Circuit du Castellet (30 €)

**Mercredi 24 octobre**  
Sortie à l'Opéra de Toulon - Récital des Chœurs de l'Opéra

**D'octobre à décembre**  
Ateliers « Bien-être dans sa tête » (8 séances)  
Ateliers « Bien vieillir et vitalité » (6 séances)

# MANIFESTATIONS ESTIVALES



**Gérard DELPIANO**  
Conseiller Municipal  
délégué à l'Evènementiel



**Hervé CILIA**  
Conseiller Municipal  
délégué à la Culture



LA FÊTE FORAINE



LES VIEILLES  
CANAILLES

BIS

CHRISTELLE  
CHOLET



ABBA legend



NATIONAL  
DE LA CRAU  
Jeu Provençal

## Votre programmation de l'été 2018

Saveur festive et estivale pour ce programme des différentes manifestations qui vous attendent à La Crau, en juillet et en août !

Concerts, spectacles, repas à thème conviviaux, feux d'artifice, mais aussi concours de boules et nombreuses animations ponctueront agréablement votre été craurois.

Au titre des nouveautés, rendez-vous est donné au Domaine Bousse-Matteri pour un cycle de représentations théâtrales en plein air, et également en centre-ville de La Crau pour cinq marchés nocturnes qui mettront à l'honneur les talents varois.

Nous vous laissons le plaisir de découvrir les temps forts de cette programmation de l'été 2018, dont vous retrouverez tous les détails dans le guide joint en supplément.





# MANIFESTATIONS ESTIVALES



## DES CONCERTS

### Les Vieilles Canailles Bis

Vendredi 29 juin



### Voyage 80

Vendredi 13 juillet



### The Soul Story Show

Vendredi 27 juillet



## DES SPECTACLES

### Var Matin, La Tournée

Avec Marco PAOLO, les Coureurs de la Tournée, Franck CASTELLANO, Kristaa WILLIAMS et Christelle CHOLLET

Samedi 21 juillet



### Grande Finale de la tournée estivale Route 83

Proposée et animée par Michel MITRAN, avec l'humoriste Anthony JOUBERT, le chanteur Christian GIL et le groupe ABBA Legend

Vendredi 17 août



## DU SPORT BOULISTE !

### 2<sup>ème</sup> National La Crau - Var Matin au Jeu Provençal

Du 4 au 6 août

### Des concours de boules

Tout l'été, à La Crau et à La Moutonne



## DES REPAS À THÈME

Aioli, lasagnes, soupe au pistou, pâtes aux gambas, paëlla royale...

Avec le Comité Officiel des Fêtes de La Crau et le Comité d'Animation Moutonnais



## DES NOUVEAUTÉS...

### Du Théâtre dans la Vigne

11 représentations théâtrales en plein air proposées au Domaine Bouisse-Matteri, du 7 au 21 juillet, par la Compagnie La Crau'k en Scène du CCSC



### Les Marchés des Talents Varois

avec « Les Vitrines de La Crau »

Les mardis 17 et 24 juillet

Les mercredis 1<sup>er</sup>, 8 et 15 août

Artisanat, créations, produits locaux, animations en centre-ville de 17h à 23h



## SANS OUBLIER...

### Les feux d'artifice

À La Moutonne (Stade de l'Estagnol),

dimanche 5 août

À La Crau (Parc du Béal), mercredi 22 août



### La Fête de La Crau

Du 28 juin au 2 juillet



### La Fête de La Moutonne

Du 3 au 7 août



### La Fête de la Libération

Mercredi 22 août



## ET TOUJOURS...

### Les Marchés hebdomadaires

À La Crau, le mercredi et le dimanche matin

À La Moutonne, le samedi matin

# Les infos du



## INSCRIPTION

### DOSSIERS D'INSCRIPTION ET DE RENOUELEMENT A RETIRER A L'ACCUEIL DU JIS

#### Attention !

Les dossiers d'inscription et/ou renouvellement pour les mercredis de septembre à octobre sont à **retourner impérativement jusqu'au vendredi 13 juillet 2018**

## SUMMER IS ENDING...

### SOIRÉE DE CLOTURE DE L'ÉTÉ

VENDREDI 31 AOUT - 19h

Scène ouverte, les jeunes et les anim's font leur show. Ouverte aux jeunes ayant participé aux activités de l'été ainsi qu'à leur famille

Uniquement sur inscription avec participation financière de 5€ / personne

Renseignements au JIS

Soirée barbecue + boissons, les jeunes et les anim's montent sur scène et font le show. Flash mob, chorégraphies, sketches, photos et vidéos de l'été...

## ACCUEILS DE LOISIRS

### VACANCES D'ÉTÉ

DU LUNDI 9 JUILLET  
AU VENDREDI 31  
AOUT 2018

Activités réservées  
aux jeunes à partir  
de 11 ans

Les programmes  
sont téléchargeables  
sur le site internet  
de l'association, ins-  
criptions possibles  
tout au long de l'été

Stages de voile,  
séjours, activités et  
sorties variées, soi-  
rées réservées au +  
de 13 ans...

## BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents	
Cinéma Olbia .....	6,50€
Cinéma Pathé av. 83.....	8,70€
Laser Quest .....	7,50€
Bowling .....	3,00€ à 5,90€
La Cabane (Kiddy parc) .....	à partir de 4,80€

Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94

## ATTENTION

### HORAIRES D'ÉTÉ DE L'ACCUEIL DU JIS

Du lundi 16 juillet

Au vendredi 17 août inclus

Lundi et samedi fermé

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi  
de 13h45 à 18h30

### CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)

Retrouvez nos informations  
sur le site internet : [www.jis-lacrau.com](http://www.jis-lacrau.com)

## CHEMIN DE LA NAVARRE

Le chantier d'enfouissement du réseau électrique touche à sa fin. Depuis décembre 2016, Enedis a procédé à la suppression de 77 poteaux bois et béton et à l'enfouissement de 7 km de câbles pour un coût total de 750 000 €. Par ailleurs, 15 groupes électrogènes ont dû être installés pendant les travaux, afin d'assurer la fourniture d'électricité aux riverains. Il est à souligner que ce chantier a bénéficié de la technique innovante du forage dirigé. Piloté à distance, ce forage permet la pose d'un fourreau recevant des câbles de 20 000 volts de réseau haute tension sur une longueur totale d'1 km et, de ce fait, permet aussi de préserver le revêtement routier par une réduction de 85% des ouvertures de tranchées. Les bénéfices de l'utilisation de cette technique sont évidents puisque non seulement elle garantit la sécurité et le confort des usagers de la voirie en évitant les perturbations de la circulation, mais encore elle limite les émissions de CO<sup>2</sup> en évitant les apports d'agrégats et les rotations de camions pour assurer le remblaiement de la tranchée.

Rappelons enfin que l'objectif de ces travaux était d'une part de sécuriser l'alimentation électrique de la commune et d'autre part de protéger le réseau des intempéries (le secteur de La Navarre fait partie du Plan Aléas Climatiques).

La dépose symbolique des derniers poteaux électriques a eu lieu le 23 mai dernier à l'intersection de la RD 58 et du Chemin de la Navarre, en présence de Christian SIMON, Maire de La Crau et de Nathalie ALEXANDRE, Directrice Territoriale d'Enedis Var.



**Paul BRUNETTO**  
Conseiller Municipal délégué  
aux travaux et entretien  
de voirie

## AVENUE LIEUTENANT JEAN TOUCAS

### ✓ Rond-point des Arquets

Le Conseil Départemental a procédé à la pose d'un nouvel enrobé sur la totalité de l'anneau du Rond-point des Arquets.

### ✓ Vieux Chemin de Hyères

Suite à l'achèvement des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement réalisé par la Métropole TPM, il a été procédé à la réfection de la voie avec la pose d'une nouvel enrobé.



## AVENUE LIEUTENANT JEAN TOUCAS

Les travaux de requalification de l'Avenue Lieutenant Jean Toucas sont achevés. Débuté le 19 mars dernier pour une durée initiale de 3 mois, le chantier a finalement été livré le 1<sup>er</sup> juin, avec 15 jours d'avance. C'est donc sur une avenue entièrement réaménagée et modernisée que les Crauroises et les Craurois peuvent désormais circuler. Il est vrai que le chantier, situé en plein centre-ville, ne pouvait malheureusement pas être réalisé sans générer de nuisances que ce soit pour les riverains, les commerçants ou les usagers. Néanmoins, tout a été mis en œuvre de manière concertée entre les élus, les services communaux, les commerçants, les riverains et l'entreprise en charge des travaux, afin de réduire ces nuisances au maximum (utilisation d'un matériel innovant et performant pour accélérer les opérations de terrassement, optimisation des différents phasages du chantier, réalisation des travaux de nuit pour sécuriser le chantier et pour ne pas alourdir davantage les restrictions de la circulation...).

Une fois les opérations de gros œuvre terminées, les travaux de finition se sont poursuivis tout au long du mois de juin notamment avec la pose d'un nouveau mobilier urbain entièrement fabriqué en régie par les services du Centre technique Municipal.



**Jean-Pierre EMERIC**  
Adjoint délégué  
à l'aménagement du territoire,  
aux affaires foncières  
et à l'agriculture



## Le point sur... **LES PROCÉDURES EN COURS**

**Zone Agricole Protégée, révision générale du Plan Local d'Urbanisme, Règlement Local de Publicité, plusieurs procédures ont été engagées récemment en matière d'urbanisme. Certaines sont désormais gérées par la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Nous vous proposons de faire un point sur chacune d'entre elles.**

### **La ZAP : Zone Agricole Protégée**

Dans le mensuel municipal de décembre dernier, nous vous informions que la Commune de La Crau avait lancé une étude d'opportunité pour la mise en place d'une zone Agricole Protégée (ZAP), permettant de préserver durablement les espaces agricoles et de redynamiser l'agriculture locale.

L'étude relative à la mise en place de cette zone a été confiée à la Chambre d'Agriculture du Var.

Une réunion d'information à l'attention des exploitants a eu lieu le 20 mars. Ce projet est basé sur la concertation avec le monde agricole, l'avis des exploitants craurois est donc essentiel. La Chambre d'Agriculture analyse actuellement les premiers retours, mais tous n'ont pas encore été renvoyés.

**Votre avis compte ! Les exploitants sont invités à retourner très rapidement leur questionnaire en Mairie (Service de l'Urbanisme) ou à l'adresser directement à la Chambre d'Agriculture du Var.**

### **Le PLU : modification et révision du Plan Local d'Urbanisme**

Par délibération du 9 novembre 2017, le Conseil Municipal de La Crau a décidé de mettre en révision le Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit d'une révision générale. En parallèle, par arrêté municipal du 5 décembre 2017, la Commune a décidé d'engager une procédure de modification n°2 de son PLU. Il s'agit de modifier certains points mineurs du règlement du PLU, ainsi que deux orientations d'aménagement figurant au PLU approuvé : la Gensolenne et Gavarry II.

Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la métropole TPM est compétente de plein droit en matière de Plan Local d'Urbanisme. Les élus métropolitains ont décidé d'achever les procédures qui avaient été initiées par les communes, en lien étroit avec ces dernières. La procédure de révision générale et de modification du PLU sont donc poursuivies.

Les informations relatives à la révision et à la modification du PLU sont disponibles aussi bien à l'Hôtel de la Métropole (107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 TOULON Cedex 09) qu'en Mairie de La Crau. Le personnel communal étant informé de l'état d'avancement de chaque procédure, nous vous invitons à privilégier la seconde option.

Ainsi, même si toutes les correspondances, observations, questions, relatives au PLU peuvent être adressées à la Métropole, pour des raisons d'ordre pratique, nous vous invitons à transmettre directement vos demandes à la Commune de La Crau qui assurera la liaison avec les services de TPM.



## Dès à présent, des documents sont disponibles et consultables :

- à l'accueil des Services Techniques/Urbanisme de la Ville (2<sup>ème</sup> étage de la Mairie principale) : le registre d'observation de la révision du PLU, les délibérations, le porter à connaissance des services de l'Etat ;
- sur internet ([http://www.villedelacrau.fr/laville\\_PLU.html](http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU.html) ou <https://metropoletpm.fr>) : les délibérations, le porter à connaissance.

S'agissant plus particulièrement de la procédure de modification n°2 du PLU relative aux orientations d'aménagement de la zone de Gavarry II et de la Gensolenne et des modifications du règlement, une enquête publique devrait être lancée en principe courant d'été 2018. Vous serez tenu informés via le site internet de la Ville et par la presse locale.

## Le RLP : le Règlement Local de Publicité

Par délibération du 9 novembre 2017, le Conseil Municipal de La Crau a décidé de mettre en révision le Règlement Local de Publicité, d'Enseignes et de Préenseignes. Il s'agit d'une révision générale, rendue obligatoire par la loi, afin d'actualiser l'actuel règlement en date de 2006.

Tout comme pour le PLU, la Métropole TPM est compétente de plein droit pour l'élaboration de ce document depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Toutefois, là encore les élus métropolitains ont décidé de poursuivre les procédures initiées par les villes avant la création de la Métropole, en association avec ces dernières.

Toutes les correspondances, observations, questions, relatives au RLP peuvent donc être adressées à la Métropole TPM. Toutefois, nous vous invitons sur ce point également à transmettre directement vos demandes à la Commune de La Crau, qui assurera la liaison avec les services de TPM.

Dès à présent, des documents sont disponibles et consultables :

- à l'accueil des Services Techniques/Urbanisme de la Ville : le registre d'observation de la révision du RLP, les délibérations ;
- sur internet ([http://www.villedelacrau.fr/laville\\_urbanisme\\_reglement\\_publicite.html](http://www.villedelacrau.fr/laville_urbanisme_reglement_publicite.html) ou <https://metropoletpm.fr>) : les délibérations.



## A VENDRE

## Une propriété bâtie, sur un terrain de 2400 m<sup>2</sup>, en zone d'activités



La Ville de La Crau vend une parcelle de 2400 m<sup>2</sup>, sur laquelle est implantée une maison à usage d'habitation de 164 m<sup>2</sup> de SHON selon permis de construire, libre de toute occupation.

Cette villa, éditée en 1994, est composée d'un séjour, cuisine, salle de bain, WC, cellier, et 4 chambres, dont une à l'étage. De belle configuration, cette parcelle est située, lieu-dit l'Estagnol, à la Moutonne, en bordure de la route départementale n°76.

La propriété se situe en zone UZa (zone d'activités) du Plan Local d'Urbanisme. Aucune extension en habitation n'est possible. En revanche, une extension (accolée à la construction) est envisageable pour toute activité (commerce, bureau, artisanat), en veillant à respecter les dispositions d'urbanisme en vigueur. Un changement de destination est également possible, pour les mêmes activités.

Les activités industrielles ne sont pas autorisées.

### Modalités :

- ✓ La vente s'effectuera au plus offrant.
- ✓ Mise à prix : 471 437 €
- ✓ Les personnes intéressées sont invitées à se renseigner et se procurer le dossier complet sur le site internet de la ville ([www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr)) ou auprès du Service Urbanisme/Foncier de la Ville ([oleroy@villedelacrau.fr](mailto:oleroy@villedelacrau.fr))
- ✓ Les personnes intéressées disposeront d'un délai, fixé **jusqu'au vendredi 5 octobre 2018**, pour adresser en Mairie, leurs propositions d'achat sous enveloppe cachetée.
- ✓ Des visites sur site seront organisées sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme/Foncier de la Ville.

# ESPACE D'EXPRESSION

## ENSEMBLE POUR LA CRAU <http://eplc83.com>

**Solidarité** : Sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle.

**Empathie** : Faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui.

**Principe de précaution** : Principe philosophique qui a pour but de mettre en place des mesures pour prévenir des risques, lorsque la science et les connaissances techniques ne sont pas à même de fournir des certitudes, principalement dans le domaine de l'environnement et de la santé.

Pourquoi est-il de plus en plus difficile de développer **solidarité** et **empathie** ? Est-ce la peur distillée chaque jour via les médias par nos hommes politiques et leurs surenchères verbales après chaque drame qui frappe notre pays ? Les difficultés sociales rencontrées par une grande majorité de nos concitoyens sont-elles un frein ? D'où provient cette peur de l'autre ? En matière de sécurité, nombre de « responsables » politiques prônent le **principe de précaution** en vue de mettre hors d'état de nuire les personnes susceptibles d'être un danger pour la nation. Mais, alors que les scientifiques tirent la sonnette d'alarme, pourquoi les mêmes n'invoquent-ils pas ce même principe pour nous protéger des risques sanitaires latents : courants porteurs sur câbles non-isolés, pesticides et perturbateurs endocriniens, bâtiments encore amiantés... Par quelle aberration la puissance publique est-elle impuissante face aux grandes industries et leurs lobbies ? Bonnes vacances à tous, même si malheureusement beaucoup trop des familles en sont exclues. Et réfléchissons à ces mots de François Proust (écrivain, consultant en management) : « Sans solidarité, performances ni durables ni honorables »...

Vos élus : René Millot - Maguy Fache

## LA CRAU - CAP SUR L'AVENIR

La Crau - Cap sur l'Avenir n'a pas transmis d'article ce mois-ci

## LA CRAU BLEU MARINE [lacraufrentnational@gmail.com](mailto:lacraufrentnational@gmail.com)

La Crau - Bleu Marine n'a pas transmis d'article ce mois-ci

Vos élus : Dominique BRETINIERE - Didier CHAUVEL

## PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

JUILLET / AOUT 2018

ZONES	JUILLET	AOUT
<b>ZONE 1</b> : Parc de La Moutonne L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 2	Lundi 6
<b>ZONE 2</b> : La Pie / La Durande La Haute-Durande	Mardi 3	Mardi 7
<b>ZONE 3</b> : Centre La Moutonne La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 5	Jeudi 2
<b>ZONE 4</b> : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 6	Vendredi 3
<b>ZONE 5</b> : Les Cougourdons Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 9	Lundi 13
<b>ZONE 6</b> : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 10	Mardi 14
<b>ZONE 7</b> : Rocade de l'Europe Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 12	Jeudi 9
<b>ZONE 8</b> : Les Arquets Sud Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 13	Vendredi 10
<b>ZONE 9</b> : Les Arquets Nord Les Maunières / Jean Toucas 1 <sup>ère</sup> DFL / 22 <sup>ème</sup> BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 16	Lundi 20
<b>ZONE 10</b> : Les Escudiers	Mardi 17	Mardi 21
<b>ZONE 11</b> : Les Meissonniers	Jeudi 19	Jeudi 16
<b>ZONE 12</b> : Les Longues Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 20	Vendredi 17
<b>ZONE 13</b> : La Gensolenne La Grassette / La Bastidette Le Mont-Redon	Lundi 23	Lundi 27
<b>ZONE 14</b> : La Monache Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 24	Mardi 28
<b>ZONE 15</b> : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 26	Jeudi 23
<b>ZONE 16</b> : Maraval / Montbel	Vendredi 27	Vendredi 24

### + D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles sont également en ligne sur le site [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr), rubrique «Démarches / Environnement»

## CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME SUR PISTE

Du 11 au 18 août, le Vélodrome Toulon Provence Méditerranée accueillera les Championnats de France de cyclisme sur piste Elite et Avenir. Ces championnats de France nouvelle version réunissent les meilleurs coureurs dont certains ont participé aux Jeux Olympiques de Rio et les futurs champions de demain. Près de 350 pistards issus d'une vingtaine de comités régionaux viendront se mesurer sur l'anneau de Costebelle pour remporter le célèbre maillot tricolore.

Avec ses 6 médailles olympiques et ses 15 titres de champions du monde, la piste semi-couverte d'Hyères, restaurée en mai 2018, demeure une référence pour des champions venus du monde entier. Venez encourager les coureurs ! L'entrée est gratuite, de nombreuses animations seront organisées durant l'évènement.



## PAS DE VACANCES POUR LA CULTURE

Cet été, entre plage, farniente ou « afterwork » en plein air, ne manquez pas les spectacles et expositions programmés par les équipements culturels de la Métropole TPM. Musique, théâtre, danse, expositions, festivals, la palette est large !

Le **Liberté** – scène nationale de Toulon, sort de ses murs et investit le centre historique de Toulon avec une programmation artistique en plein air, gratuite et ouverte à tous. Au programme, des concerts électro – hip-hop avec des artistes éclectiques le 5 juillet au Carré du port, des films en plein air sur l'île des Embiez les 13 et 24 juillet et également le 10 août. Comme l'été dernier, le Liberté Plage, organisé en collaboration avec la métropole TPM, vous propose des artistes pop et électro - Hyphen Hypen, Breakbot et Bakermat - pour trois soirées festives du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre.

À **Châteauvallon** – scène nationale à Ollioules, Denis Podalydès a monté la comédie de Marivaux *Le triomphe de l'amour* autour du désordre sentimental, rendez-vous les 20 et 21 juillet dans l'Amphithéâtre. En danse, *Golden Days* annonce des « soirées dorées » avec la présence exceptionnelle de la compagnie italienne Aterballetto et du talentueux chorégraphe Johan Inger les 27 et 28 juillet.

L'**Opéra** de Toulon n'est pas en reste. Le 6 juillet à La Valette du Var le Chœur de l'Opéra de Toulon interprètera un programme de grands chœurs d'Opéras, dans le cadre des *Nuits du Coudon* au Jardin de Baudouin. Le 18 juillet à Carqueiranne, l'Orchestre de l'Opéra de Toulon jouera les *Sérénades pour cordes* de Tchaïkovski et Dvorak.

Le 3 juillet à l'Espace des Arts du Pradet, le **Conservatoire TPM** présentera ses classes de harpe et son département de danse.

Jusqu'au 16 septembre, ne manquez pas *L'image en morceaux*, une exposition collective du centre d'art - la **Villa Tamaris** - rassemblant dessins, peintures, BD, cinéma et vidéos sur l'ensemble de la villa.

À Hyères et à l'ancien évêché de Toulon, la **Villa Noailles** prolonge le festival Design Parade – dédié au design et à l'architecture d'intérieur – en ouvrant ses expositions jusqu'au 30 septembre, dont une dans la galerie de l'École Supérieure d'Art et Design. Le **Phare TPM**, lui, vous invite à admirer *Les paysages de la métropole*, une exposition photographique d'Hortense Hébrard et Olivier Pastor.

Et si vous avez envie de mêler culture et nature, rendez-vous du 3 juillet au 2 septembre, à l'Espace Nature des **Salins d'Hyères** pour une série d'expositions rassemblant, en majorité, des photographes de la région. Des « sorties nature » et « Histoire du Sel » sont organisées tout l'été aux Salins des Pesquiers et aux Vieux Salins.

Enfin, de nombreux festivals de musiques vous feront vibrer tout l'été : le festival de musique de Toulon, le MIDI Festival, etc. ...

Le Festival de Théâtre In Situ au Fort de la Bayarde, fera la part belle à la comédie et à l'humour avec un programme destiné aux amoureux du théâtre.

Bel été à tous !

### + d'informations sur :

<https://metropoletpm.fr/culture>

<http://www.theatre-liberte.fr>

<http://www.chateauvallon.com>

# RETOUR EN IMAGES

MAI / JUIN 2018



Voyage du CCAS à Colombey-les-Deux-Eglises



Fête des Voisins en centre-ville

## FÊTE DES VOISINS



Cérémonie Journée de la Résistance

Fête des Voisins à Gavarry



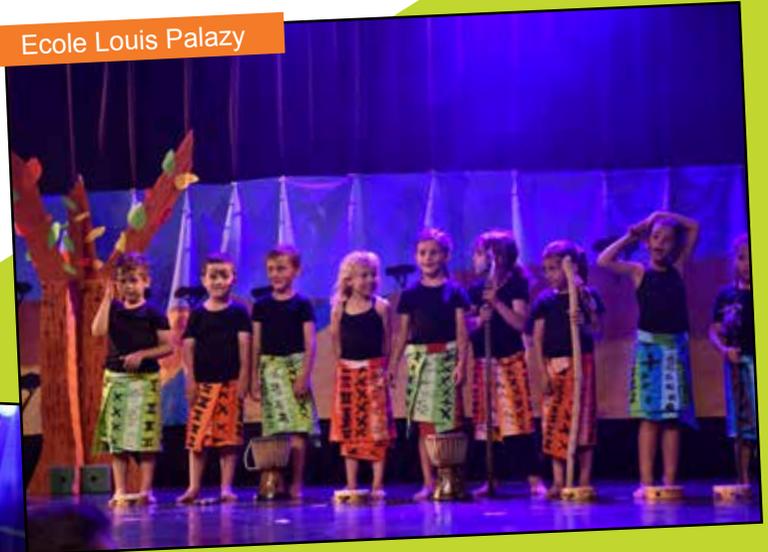
# RETOUR EN IMAGES

MAI / JUIN 2018



Repas du CCAS de la Fête des Mères

Ecole Louis Palazy



Ecole Jules Ferry



Ecole Jean Aicard



Ecole Marcel Pagnol



## SPECTACLES DES ECOLES

## Naissances

Lucas FAUCONNIER  
Louis MOUNILLOT  
Shaïna BENIDDER  
Shelly SOLAN  
Félicia MARTINEZ  
Rose ROUAULT LEVASSEUR  
Paul MATTEI  
Elsa PELLOQUET  
William BASTIDE ILARDO  
Jules LIGIER  
Lenny MONTEIRO  
Kélya ROMIL ANDRÉ  
Elise ALLOUCHE

## Mariages

Yoann BOIS et Claire AUGER  
Emmanuel FLACHON et Audrey LATORRE  
Anthony AZOULAI et Roxane COX  
Fabien THIÉBAUT et Charlène BORG  
Jean-Jacques LESOSTRI et Muriel BRUN  
Cyprien EILER et Barbara MARCIANO  
Romain DE PANDIS et Morgane BIANCO  
Aurélié CHARLIN et Sandrine DUCLOS

## Décès

Mathieu MAESTRACCI  
Arlette VICENTE veuve BOUANICH  
Jeanne LAGRIFFOUL veuve GABORIT  
Philomène MARCHETTO veuve MARANGONI  
Anna GOLETTA veuve BUSCAGLIA  
Christian VIVANT  
Françoise REVEST veuve VALENTIN  
Louise MÉLIS veuve PORCILE

## SOCIÉTÉ DE CHASSE «LA GRIVE»

La Société de Chasse «La Grive» informe que des permanences seront organisées au bar «Le France», de 18h à 20h, pour la validation des permis de chasser et la vente des cartes, le lundi 23 juillet et le lundi 20 août. Vous pourrez également effectuer ces démarches le samedi 8 septembre, lors du Forum des Associations, sur le stand de «La Grive».

## PERMANENCES VEOLIA

La société VEOLIA sera présente en Mairie, tous les mercredis du mois d'Août, de **13h30 à 16h30**, à savoir **les mercredis 1<sup>er</sup>, 8, 22 et 28 août**. Lors de ces permanences, vous pourrez notamment obtenir tous les renseignements utiles concernant votre facture d'eau.

## LES BONS NUMÉROS

**Mairie** : 04.94.01.56.80  
Télécopie : 04.94.01.56.83  
E-mail : [mairie@villedelacrau.fr](mailto:mairie@villedelacrau.fr)  
**Allo Mairie !** : 0 800 00 30 24  
**Police Municipale** : 04.94.01.56.81  
**Gendarmerie** :  
**17** (urgence)  
**04.94.12.15.70** (brigade de Hyères)  
**Pompiers** : 18  
**SAMU** : 15  
**Pharmacies de garde** : 3237  
**Dentistes de garde** : 0 892 566 766  
**SOS Médecin** : 04.94.14.33.33

## LITIGES : 160 LETTRES TYPES POUR VOUS AIDER

Vous avez été victimes d'un cambriolage et vous voulez le déclarer à votre assurance ? Vous avez été trompé(e) sur l'état réel du véhicule d'occasion que vous venez d'acheter ? Vous demandez des délais de paiement pour un crédit à votre banque ? Le retard d'un train vous a causé un préjudice ? Vous demandez une indemnisation ? Pour vous aider dans vos démarches, l'Institut National de la Consommation (INC) vous propose 160 modèles de lettres pour régler vos litiges.

Ces lettres sont accessibles gratuitement en ligne. Elles abordent de nombreux thèmes importants de la vie courante :

- ✓ assurances (déclaration, indemnisation...)
- ✓ automobile / 2 roues (location d'un véhicule...)
- ✓ banque / argent (fermeture de votre compte de dépôt...)
- ✓ commerce / service (litige avec un artisan, contestation de facture...)
- ✓ droit / justice (problème d'huissier...)
- ✓ énergie / environnement (exposition aux ondes électromagnétiques...)
- ✓ internet / multimédia (litige avec votre opérateur...)
- ✓ logement / immobilier (problèmes de copropriétés...)
- ✓ loisirs / tourisme (annulation de votre voyage, modification des prestations d'un voyage organisé...)
- ✓ santé / bien-être (accident médical, communication de votre dossier...)
- ✓ transports (annulation de votre vol...)

Toutes les lettres sont accompagnées de conseils juridiques et des références réglementaires en vigueur. Vous pourrez librement les adapter en fonction de votre situation.

**Bon à savoir** : dans le cadre de vos litiges, n'oubliez pas de conserver une copie de votre courrier et des pièces jointes éventuelles, de même qu'une preuve de votre envoi (le récépissé du recommandé par exemple). La production de ces copies seront nécessaires en cas de contentieux.

**Infos** : vous pouvez accéder à ces lettres types sur le site <https://www.inc-conso.fr/content/160-lettres-types-pour-regler-vos-litiges>

## HORAIRES D'ÉTÉ DE L'OFFICE DE TOURISME

**Pour la période du 25 juin au 15 septembre**, l'Office de Tourisme sera ouvert au public aux horaires suivants :

- ✓ du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h,
- ✓ le vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h,
- ✓ fermé le samedi.

Pour rappel, l'Office de Tourisme est situé sur le Parking Maréchal de Latre de Tassigny et voici ses coordonnées :

- ✓ Tel : 04.94.66.14.48
- ✓ Mail : [tourisme@villedelacrau.fr](mailto:tourisme@villedelacrau.fr)

Une page Facebook est également à votre disposition : La Crau - Office Intercommunal de T.P.M.

## Nous retrouvons la vie d'autrefois dans le quartier des pourpres, avec Maurice, Henri et Michel.

Dans le hameau, jusqu'en 1951-1952, les rues étaient encore en terre battue. Des rigoles, situées au centre des voies, évacuaient les eaux de pluie, rejointes par les écoulements des piles (évier), dont les tuyaux d'écoulement sortaient des façades, le tout à l'égout n'ayant pas encore été installé. L'absence de tout à l'égout, donc de WC dans les maisons, amenait les habitants à aller vider, matin et soir, les toupines (seaux hygiéniques) dans les suies, deux gros trous creusés à la lisière des vignes. L'hiver, une couche de glace les recouvrait lors des grands froids, ce qui poussait des gamins téméraires à s'aventurer dessus. Il arriva, évidemment, que la glace cède sous leur poids. On imagine facilement l'état dans lequel ils en ressortirent. Lors des grosses pluies qui faisaient monter le niveau des suies, les employés de mairie devaient se dépêcher d'en vider le trop plein avant qu'elles débordent, et que le contenu se répande dans le hameau. Ils utilisaient des barriques en bois transportées, sous le déluge, sur une charrette. Ils se dépêchaient de les remplir à l'aide d'une vieille « gamate » de maçon attachée à une solide perche en bois, dont ils se servaient comme d'une grosse cuillère.

Cinq ou six fontaines permettaient aux habitants de s'approvisionner en eau, qu'on appelait par leurs noms, l'ARDOUVIN, la DECUGIS... en fonction de la maison près de laquelle elles étaient installées. Une seule a survécu, dans la rue du Puits. Quelques années plus tard, avec l'arrivée de l'eau courante, un lavoir, surmonté d'un abri, avait été construit dans cette rue, permettant aux dames d'y faire leur lessive. Il y avait également de nombreux puits. Après la guerre, les gens avaient jeté de vieilles cartouches de fusil dans certains d'entre eux. Lorsqu'on descendait les nettoyer, il fallait faire attention de ne pas se les faire exploser à la figure.

L'agriculture n'étant pas encore mécanisée, les chevaux ainsi que les écuries, étaient nombreux dans le hameau. Au sommet de la façade des maisons, une poulie fixée au-dessus de la fenêtre du grenier servait à y monter le fourrage à l'aide d'une corde pour le stocker. De nombreuses familles possédaient un carré de vignes, et faisaient

elles-mêmes leur vin. La production s'effectuait dans les cuves construites en maçonnerie dans les caves ou les cours de leurs maisons. De dimensions variables, certaines dépassaient les 20m<sup>3</sup>.

Il ne passait pratiquement jamais d'automobiles. Alexandre LAMBERT venait de temps en temps au volant de sa machine, ce qui était un événement pour nous, les gamins. On s'appelait « Viens voir la camionnette ! ». Par la suite, une autre camionnette, celle de M. ARNEODO, fit régulièrement son apparition pour charger des marchandises chez les paysans et les transporter à la gare du village, d'où elles partaient par wagons chez les grossistes. Puis les premières voitures appartenant à des gens du hameau, Renault Juva 4 et Frégate, se trouvaient parfois sur la place du Relais.

Plusieurs entreprises exerçaient leurs activités. A l'entrée du hameau, dans la première maison à droite se trouvait la marbrerie de la famille RUSALEM, puis, un peu plus loin, la bouchonnerie

de M. SENEQUIER. Dans la marbrerie, on fabriquait, entre autres, du granito un mélange de pierres et de ciment très utilisé, au milieu du siècle dernier, pour les revêtements de sol ou d'escaliers dans les bâtiments. De couleur variable, le mélange était coulé comme un béton sur le sol du chantier, parfois agrémenté de lignes qui formaient des motifs plus ou moins compliqués. Lorsqu'il avait durci, la surface était polie à l'aide de machines. La marbrerie avait beaucoup de travail, ce qui amenait de nombreux camions à venir dans le hameau pour l'approvisionner en matériaux, ou charger les produits.



La place du Relais, à la fin des années 90, et aujourd'hui.



## Un travail en équipe, des efforts collectifs, **TPM, une Métropole qui fait gagner ses 12 communes et leurs habitants !**

Quatre études récentes publiées par des organismes connus et reconnus viennent confirmer le dynamisme et l'attractivité de la 14<sup>ème</sup> Métropole de France.

### TPM, un territoire d'entrepreneurs

Dans le palmarès 2018 des villes où il fait bon entreprendre, Toulon se classe 10<sup>ème</sup> sur les 100 métropoles et agglomérations les plus peuplées de France !



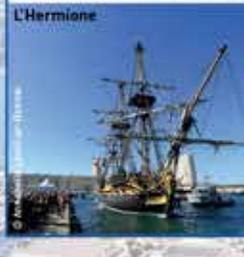
Ce palmarès récompense les villes les plus adaptées à l'entrepreneuriat, qui offrent de nombreuses formations universitaires, qui disposent d'un marché du travail dynamique, qui se distinguent par de nombreuses créations d'entreprises et qui accueillent un nombre élevé d'entreprises high tech !  
Nos 64 ZAE sont entièrement équipées par 400 km de Très Haut Débit.

Source : Site internet de L'Express - Mars 2018 



### TPM, un territoire à visiter, leader pour le tourisme

Toulon Provence Méditerranée est le territoire du Var, 1<sup>er</sup> département touristique de France (hors Paris), qui a accueilli le plus de touristes en 2017 !



- 23 % des nuitées françaises du Var sur TPM (20 % pour Estérel Côte d'Azur et 17 % pour le Golfe de Saint-Tropez).
- 23 % des nuitées étrangères du Var sur TPM (22 % pour le Golfe de Saint-Tropez et 18 % pour Estérel Côte d'Azur).

Source : Flux Vision Tourisme Orange - Agence de Développement Touristique Var Tourisme



### TPM, un territoire créateur d'activités et d'emplois



Dans l'enquête 2018 de Pôle Emploi, Toulon Provence Méditerranée est le 2<sup>ème</sup> territoire de la région où les intentions d'embauche sont les plus importantes et où l'on crée le plus d'activités !

Avec 24 935 intentions d'embauche en 2018, Toulon devance Nice (24 785) et Aix-en-Provence (21 711).

Source : Enquête « Besoin en Main-d'œuvre » de Pôle Emploi Provence Alpes-Côte d'Azur, réalisée avec l'ensemble des directions régionales et le concours du CREDOC, entre octobre et décembre 2017 

### TPM, un territoire de plus en plus attractif pour les étudiants

Depuis 2012, TPM est le territoire de la région où le nombre d'étudiants a le plus augmenté (+34,30% !)



Toulon devance Nice (+15,78%), Marseille (+7,05%) et Aix-en-Provence (+3,18%).  
Il n'y a jamais eu autant d'étudiants qu'aujourd'hui, près de 15 000, dans la Métropole TPM !

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - AUDAT Var

